

Est-ce que le prophète (ﷺ) est aussi compris dans ce dit qui dit : « Quiconque meurt sans avoir fait l'allégeance serai mort dans ? » l'ignorance

<"xml encoding="UTF-8?">

Question



Est-ce que le hadith que les sunnites citent sur la question de l'allégeance « Quiconque meurt sans avoir donné l'allégeance serai mort dans l'ignorance » inclus également le prophète (ﷺ) ou non ? Ma question est la suivante : Si le prophète (ﷺ) est inclus dans ce hadith, pourquoi n'a-t-il pas choisi de successeur à son époque, selon les sunnites

Résumé de la réponse

L'allégeance est quelque chose qui se déroule entre deux parties une partie quelqu'un qui suit et l'autre qui est suivi (le messager ou l'imam) et comme le prophète (ﷺ) est guide et imam, il est donc la partie suivie et non le suiveur. Il est donc clair que le hadith auquel vous faites allusion dans votre question ne dit pas qu'il faut seulement connaître l'imam, mais il précise qu'en plus de le connaître, il faut le suivre et évoluer dans la voie tracée par le prophète (ﷺ) et l'imam. Donc le prophète (ﷺ) n'est pas inclus dans ce hadith. Donc ce n'est pas lui qui donne l'allégeance. Par ailleurs, en ce qui concerne la désignation de son successeur, cela a été prouvée que le prophète (ﷺ) a désigné Amir ul mounine Ali ibn Abi Talib. Nous allons développer cela dans la réponse détaillée.

Réponse détaillée

.Pour exposer la question, il sera intéressant de préciser quelques points

Signification de la Bey'a – 1

.Le statut du prophète (ç) dans la communauté islamique – 2

.Les hadiths rapportés par les Ahl-ul-bayt (as) sur la nécessité de connaître l'imam – 3

Signification de la Bey'a – 1

Bey'a est une expression qui vient du terme arabe Moubaya'a et cela est tiré du mot Ba'y. la forme Moufa'ala implique dans la langue arabe une action qui se déroule entre deux ou plusieurs parties. C'est pour cela que lorsque les gens donnaient l'allégeance au prophète (ç) ou à l'imam, il leur tenait la main en signe de confirmation, un acte qui est un tout petit peu similaire à ce qui se passe entre le vendeur et l'acheteur qui dans une transaction, se serraient la main. Mais dans le sens technique, l'allégeance signifie le pacte avec le prophète (ç) ou l'imam de manière que dans toute les situations en s'engage à se soumettre à ses ordres sans [monter aucun signe de protestation].[1]

L'allégeance présente deux parties. La première est celui qui s'engage à suivre et à obéir – 2 l'autre partie est celle qui est suivie et obéit (le prophète ou l'imam). Donc étant donné que le prophète (ç) est en même le guide et l'imam et que Dieu dit dans le coran : « Le prophète n'est le père de personne parmi vos hommes, mais il est le messenger de Dieu et le dernier des messagers et Dieu sait tous »[2], à partir de le prophète (ç) est alors la partie qui doit être suivie et obéit et non la partie qui doit se soumettre. Le coran fait allusion à ce genre d'allégeance dans ce passage : « Ceux qui te donnent l'allégeance en réalité donne l'allégeance à Dieu et la main de Dieu est au dessus de leur main. Alors celui qui brise l'allégeance ne le fera qu'à sa propre perte et celui qui respecte son engagement et son allégeance montre son engagement et sa loyauté vis-à-vis de Dieu. Celui là aura très bientôt la récompense ».[3] Dans un autre passage Dieu dit : « Dieu a prit l'allégeance aux croyants lorsqu'ils étaient sous l'arbre. Il est

agréé et fier et Dieu savait ce qu'il y avait au fin fond de leur cœur (la foi et la sincérité). C'est pour cette raison qu'il fit descendre la sérénité dans leur cœur et il fit en leur récompensa avec
[une victoire proche »[4

: Les hadiths présents dans les ouvrages de bases chiites confirment nos propos – 3

Quiconque meurt sans avoir connu l'imam de son temps serai mort dans l'ignorance.[5] Il est » clair une ce hadith en fait pas allusion à une simple connaissance de l'imam mais plutôt à le .suivre et à évoluer dans la voie que le prophète (ç) et l'imam ont tracé

En conclusion, le prophète (ç) n'est pas inclus dans hadith, car c'est à lui qu'on donne l'allégeance et ce n'est pas lui qui donne l'allégeance. En ce qui concerne la désignation du successeur après le prophète (ç), cela a été prouvé avec des arguments que le prophète (ç) a investis l'imam Ali (as) comme successeur après lui. Raison pour laquelle nous allons vous renvoyer à plusieurs qui ont été largement développées au sujet de votre question dans les thèmes tels que : « l'imamat d'Ali dans le discours de Ghadeer, question 6822 (site 6909), nous avons également une question qui aborde le point de vue des savants sunnites sur Ghadeer khom (question 6889) ; nous avons aussi le thème le troisième verset de la sourate Ma'ida et l'évènement de Ghadeer question 7445 (site 8258) » et aussi le thème la protestation de l'imam Ali (as) par rapport à son droit ou califat question 3021 (site 3657) ; « La question de l'imamat d'Ali dans Nahjul Balagha question 6437 (site 6650) et l'imamat d'Ali (as), .(question 7277 (site 7554

: REFERENCE

Mirat ul oukoul, Mohammad Baqir Majelisi, vol 30, page 356, Darul koutoub ul islamiyya, - [1]
.Téhéran- Iran, 2ème édition, 1404 hégires lunaires

.Sourate Ahzab: 40 - [2]

.Sourate Fat : 10 - [3]

.Sourate Fat: 18 - [4]

Wasa'il ul shia, Mohammad ibn Hassan horr Amili, vol 6, page 246, Mo'assassa Ahl-ul- - [5]
.bayt, Qom, 1409 hégires lunaires